



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121965

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE

08/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2009

Forme juridique : SAS

Capital : 37 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 515 331 718

Siret : 515 331 718 00046

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5400053

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5181531104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5181531104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : NOVALT

27 RUE DES COTEAUX DE GRAND-LIEU
ZAC
44830 BOUAYE

Téléphone : 02 40 02 60 62

Portable : 07 82 94 08 92

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@novalt.fr

Responsabilité légale :

2B INVEST (849 402 714) / KB INVEST (880 285 044) / ARNAUD PIGREE (880 266 150)

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	19/06/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/01/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/03/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	24/01/2024
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	19/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	19/06/2024
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.